



**Le SYNDICAT NATIONAL des
MEDECINS ANESTHESISTES REANIMATEURS
des Hopitaux Non Universitaires**
site web: www.snmarhnu.org

Docteur Danièle GOUMARD

*Secrétaire Général
Centre Hospitalier
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.45.50.50
Sec : 05.46.45.51.51
Fax+rép : 05.46.37.41.47
Email: daniele.goumard@wanadoo.fr*

Aménagement des décrets périnatalité

Le SNMARHNU représentant les centres hospitaliers généraux est tout à fait en accord avec les conclusions du groupe obstétrique de la SFAR :

- 1) nous irions en sens contraire de la sécurité des patientes si l'on revoit à la « baisse » les gardes particulièrement celles des médecins anesthésistes dans les maternités.
- 2) Il ne peut y avoir des économies à faire sur ces gardes , car la garde sur place devient de fait dès qu'une analgésie péridurale est mise en place.
- 3) Si l'anesthésiste est en astreinte, on assistera à la diminution du taux des APD, les sage femmes hésitant plus à l'appeler, TM aspect sécurité remis en jeu lors des délivrances artificielles et forceps en urgence et risque d'inhalation et asphyxie
- 4) La réanimation du nné ne doit pas être faite de facto par l'AR, sachant que cet enseignement n'est actuellement pas une obligation dans le cursus de l'interne.

Le SNMARHNU insiste particulièrement sur le regroupement des maternités et la fermeture dans les délais les plus rapides des maternités de faible activité, afin de garantir pour la mère et l'enfant la possibilité d'intervention d'équipes compétentes et disponibles 24h/24